

Aménagement des espaces  
publics aux abords des lots  
9.14 et 9.15 et phase 1  
Amédée sud

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°	2025T-PA0011
Date limite de remise des plis	<b>17/11/2025 à 12:00</b>
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat.

### **Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique**

Les Cimes – Bâtiment A  
2 rue Philippe JOLLY  
33 800 Bordeaux

Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Aménagement des espaces publics aux abords des lots 9.14 et 9.15 et phase 1 Amédée sud**

*Travaux d'aménagement VRD et paysagers des espaces publics aux abords des lots 9.14 et 9.15 sur Amédée centre et du périmètre phase 1 d'Amédée sud.*

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Aménagement des espaces publics aux abords des lots 9.14 et 9.15 et phase 1 Amédée sud
	Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Bordeaux
	Durée	48 mois
	Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers, Ouvrages de Génie Civil et Éclairage Public - montant maximum 2 140 000,00 € HT, 48 mois à compter de la notification du contrat (CPV 45000000-7 : Travaux de construction)
Lot	Lot n°2 - Aménagements paysagers - montant maximum 400 000,00 € HT, 48 mois à compter

Type	Objet, délai
	de la notification du contrat (CPV 45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Planning prévisionnel de la consultation\* :

	Publication de la consultation	octobre 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	octobre - novembre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre - décembre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	décembre 2025
	Information des candidats non retenus	janvier 2025
	Signature et notification du contrat	janvier 2026
	Démarrage des prestations	février 2026

*\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants pour chaque lot:

- Le présent RC
- Attestation de visite sur site

#### PIECES ADMINISTRATIVES

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Acte d'engagement
- CCAP et ses annexes

#### PIECES TECHNIQUES

- CCTP généralités et ses annexes
- CCTP Lot 1 parties 1 & 2
- CCTP Lot 2
- Pièces graphiques (plans, coupes, carnets de détails, phasage prévisionnel Travaux)
- BPU
- DQE

#### Liste des annexes au CCTP généralités :

- 1 Notice PRO
- 2 Etude géotechnique G2PRO Géotec rapport SBX2.OM.0001-021 du 27/08/2025
- 3 charte graphique de l'EPA
- 4 Phasage prévisionnel OPCIC secteur Amédée (Artelia juillet 2025)
- 5 Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours
- 6 Gestion des terres :
  - Stratégie de gestion des sols pollués
  - Fiches mémo
  - Tableau de synthèse
  - Bordereau de suivi des matériaux
  - Bilan déblais remblais
  - Plan de gestion espaces publics Amédée sud et plan de gestion espaces publics Amédée centre
- 7 Assainissement :
  - Prescriptions générales Etudes et Travaux SABOM
  - Recueil de plans des Ouvrages types d'assainissement de la Régie de l'Eau
  - Procédures de rétrocession des ouvrages CTA031 et CTA032
  - Précisions sur le procès de remise en gestion
  - Procédure Patrimoine P32
- 8 AEP :
  - Conditions de réalisation des réseaux AEP de Bordeaux Métropole
  - Prescriptions fosses comptage
  - Procédures de rétrocession des réseaux d'eau potable
- 9 Prescriptions Bordeaux Métropole :
  - Descriptif des matériels du contrôle d'accès 2022
  - Cahier de recommandations Bordeaux Métropole – éclairage public
  - Prescriptions pour réalisation de la signalisation
  - Règlement de voirie
  - Doctrine Mobilier
  - Doctrine du Pole Patrimoine Végétal et biodiversité dont : Directive intégration du patrimoine arboré, Directive plantation d'arbres, Règlement protection arbres de BM, Modèle de récolelement bloc arbre (DWG)
- 10 Mesures ERC ZAC Saint Jean Belcier
- 11 Plans des réseaux existants et synthèse SNCF
- 12 Périmètre des futurs gestionnaires et gestion des déchets
  - Schéma futurs gestionnaires
  - Gestion des déchets dans l'OIN
  - Aménager un local de présentation à la collecte
- 13 DOE Amédée Centre
  - Plan DWG
  - Fiches produits

**Liste des annexes au CCAP :**

- A1 Règlement de chantier à faibles nuisances (RCFN)
- A2 Pièces comptables types et modèles
- A3 Prescriptions numériques de l'EPABE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

**■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Marie-Lyne Chamard, cheffe de projet

Le candidat s'inscrit à la visite sur site en indiquant l'identité, les fonctions et l'entreprise des participants, à l'adresse mail :

[Marie-lyne.chamard@bordeaux-euratlantique.fr](mailto:Marie-lyne.chamard@bordeaux-euratlantique.fr)

- Adresse : Place des Citerne, quartier Amédée Saint-Germain
- Dates et horaires : le lundi 27 octobre à 14h30

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Un certificat de visite sur site sera remis par l'acheteur afin que le candidat puisse l'intégrer à son offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'Etat n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Certificats de qualité	<i>Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du</i>

Document	Descriptif
	<p><i>candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i></p> <p><b><i>Les qualifications suivantes minimales (ou équivalentes) sont attendues pour le lot 1 :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fntp 1131 Ouvrages de technicité courante</li> <li>• Fntp 2321 Travaux de terrassements courants en milieu urbain</li> <li>• Fntp 2342 Couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes</li> <li>• Fntp 321 Assises de chaussées</li> <li>• Fntp 3221 Enrobés classiques</li> <li>• Fntp 3224 Enrobés recyclés</li> <li>• Fntp 341 Assises de chaussées</li> <li>• Fntp 3431 Revêtements en béton coulé en place sous circulation motorisée</li> <li>• Fntp 3433 Bétons décoratifs</li> <li>• Fntp 3452 Pavés et dalles en béton, engazonnés ou autres matériaux</li> <li>• Fntp 346 Pose de bordures, chainettes et caniveaux</li> <li>• Fntp 347 Petits ouvrages divers en maçonnerie</li> <li>• Fntp 3622 Fraisage, rabotage</li> <li>• Fntp 3642 Réfactions sur tranchées de couches d'assise ou de surface</li> <li>• Fntp 372 Pose de mobiliers urbains</li> <li>• Fntp 3753 Mise en place et exploitation de balisage de signalisation temporaire</li> <li>• Fntp 3762 Pose de panneaux de signalisation directionnelle</li> <li>• Fntp 3763 Pose de panneaux de signalisation de police</li> <li>• Fntp 5118 Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression Etablis en canalisations de DN ≤ 300mm en site urbanisé avec reprise de branchements existants ou avec création de branchements neufs</li> <li>• Fntp 5143 Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé : 3,50m &lt; profondeur de tranchée ≤ 5,50m (hors nappe phréatique)</li> <li>• Fntp 5162 Pose de canalisations à écoulement à surface libre : DN (mm) ≤ 600</li> <li>• Fntp 5163 – Pose de canalisations à écoulement à surface libre : DN &gt; 600 mm</li> <li>• Fntp 5223 Canalisations sans pression DN ≤ 1000mm ou équivalent</li> <li>• Fntp 681 Pose de tubes PVC télécom LST</li> <li>• Fntp 7641 Localisation d'ouvrages par détection avec fouilles</li> <li>• Fntp 7643 Géoréférencement d'ouvrages</li> <li>• Qualibat 1552 Traitement de l'amiante</li> <li>• Fntp 651 Eclairage public : Travaux neufs</li> <li>• Qualifelec TN4 Réalisation de travaux d'installation d'éclairage sur le domaine public</li> </ul>
Certificat de visite	<i>Attestation de visite des lieux remise par l'acheteur à l'issue de la visite sur site obligatoire</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique	<p><i>Le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations du candidat et respectera le sommaire ci-contre :</i></p> <p><b><u>POUR LE LOT 1 :</u></b></p> <p><b>Partie 1 : Organisation du candidat :</b> la note méthodologique relative à l'organisation du candidat devra présenter l'ensemble des points ci-dessous. Cette note est limitée à 10 pages maximum, hors CV qui sont autorisés en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les moyens humains et matériels dédiés spécifiquement au chantier y compris des cotraitants et sous-traitants envisagés ;</i></li> <li>• <i>Organigramme spécifique au chantier et CV des personnels encadrants, rôle de chacun des personnels encadrants, expérience dans la conduite de chantiers de type et d'importance comparables ;</i></li> <li>• <i>Moyens humains et matériels dédiés spécifiquement :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Aux études d'exécution,</i></li> <li>○ <i>À la coordination et au pilotage des différentes entreprises intervenant sous la responsabilité du titulaire,</i></li> <li>○ <i>À la coordination avec les travaux tiers (notamment les lots de construction) avec les autres lots, avec les concessionnaires, ainsi qu'à la réalisation de la mission de synthèse inter-lots des documents d'exécution,</i></li> <li>○ <i>À la prise en compte des contraintes liées aux riverains, SNCF et au maintien des fonctionnalités (circulations véhicules, camions de collecte des ordures ménagères, camions pompiers, accès piétons, etc.).</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Partie 2 : Procédés et moyens envisagés pour les travaux :</b> la note méthodologique relative à aux procédés et moyens envisagés pour les travaux, devra présenter l'ensemble des points ci-dessous. Cette note est limitée à 20 pages maximum hors fiches techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les procédés d'exécution envisagés et la méthodologie spécifique au chantier pour la réalisation des différentes tâches, en particulier :</i></li> </ul>

Document	Descriptif
	<p>méthodologie des travaux de terrassements et gestion des terres, mise en œuvre des revêtements, travaux de pavage, réalisation d'ouvrage de gestion des eaux pluviales, réalisation de travaux d'éclairage, réalisation de tranchées techniques et génie civil pour réseaux divers, méthodologie de réalisation des ouvrages Génie Civil, emmarchements et gradines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des contraintes inhérentes au site et compréhension des enjeux du projet, analyse des principaux enjeux techniques du projet ;</li> <li>• Méthodologie spécifique à la prise en compte des contraintes riverains, travaux tiers, etc...</li> <li>•</li> <li>•</li> <li>• Planning détaillé du chantier prévoyant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, en tenant compte des interventions des autres chantiers, des interventions des concessionnaires, des interventions du lot 2, des contraintes de phasage, des délais de livraison des matériels notamment d'éclairage et engagement écrit du candidat sur le respect des délais. Proposition de phasage détaillé des travaux intégrant les principales contraintes, notamment les chantiers tiers et le maintien des circulations et des accès. Le phasage détaillé des prestations devra comprendre des plans de phasage pour chacune des phases et sous-phases de travaux, indiquant les zones de travaux, les accès aux zones de chantiers, les modalités de maintien des flux modaux (véhicules, piétons, cycles) et les accès aux différents sites avoisinants ;</li> </ul> <p><b>Partie 3 : Approche environnementale, sécurité et hygiène : la note méthodologique relative à l'approche environnementale, devra présenter l'ensemble des points ci-dessous. Cette note est limitée à 10 pages maximum hors fiches techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales mesures prises spécifiquement à ce chantier pour assurer l'hygiène sur le chantier ainsi que les mesures de sécurité et de protection pour les travaux nécessitant une attention particulière à l'exécution ainsi que les mesures spécifiques au chantier pour la prise en compte des exigences environnementales</li> <li>• Provenance des matériaux et fournitures : fiches techniques des matériaux mis en œuvre dans le cadre du projet en cohérence avec l'offre de prix, y compris réemploi et recyclage (se référer à la loi AGEC sur le mobilier de chantier et mobilier urbain) ;</li> </ul> <p><b><u>POUR LE LOT 2 :</u></b></p> <p><b>Partie 1 : Pertinence de l'organisation du chantier et de l'entretien : cette note méthodologique devra présenter l'ensemble des points ci-dessous. Cette note est limitée à 30 pages maximum.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La compréhension des enjeux du projet</li> <li>• Le déroulement des tâches, procédés d'exécution et descriptif des prestations spécifiques au chantier</li> <li>• Planning détaillé du chantier et délais d'exécution, en phases chantier et entretien</li> <li>• Organisation du chantier, y compris installations de chantier, gestion des nuisances et gestion environnementale et de la sécurité du chantier</li> <li>• Identification des interfaces avec les autres lots, les riverains et les conditions particulières du chantier</li> </ul>

Document	Descriptif
	<p><b>Partie 2 : Moyens humains et techniques mis en œuvre pour le chantier et l'entretien :</b> cette note méthodologique devra présenter l'ensemble des points ci-dessous. Cette note est <b>limitée à 10 pages maximum</b>, hors CV qui sont autorisés en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organigramme spécifique au chantier et CV des personnels encadrants, rôle de chacun des personnels encadrants, expérience dans la conduite de chantiers de type et d'importance comparables</li> <li>• Les moyens humains et matériels dédiés spécifiquement au chantier des principaux sous-traitants envisagés</li> <li>• CV</li> <li>• Description des moyens matériels dédiés spécifiquement au chantier pour le chantier et l'entretien</li> </ul>
	<p><b>Partie 3 : Liste des fournisseurs, qualité des plantations (fiches techniques) et qualité environnementale :</b> cette note est <b>limitée à 10 pages maximum</b>, hors fiches techniques qui sont autorisées en annexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Origine des fournitures et fiches techniques (végétaux et accessoires)</li> <li>• Démarche environnementale (dans ce chantier et dans le choix des fournisseurs)</li> </ul>

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Le Prélude  
140 rue terres de Borda  
CS 41717  
33081 Bordeaux Cedex  
Contact : Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la

plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

**Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.**

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40 %)	Prix
2. Valeur technique (60 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre du mémoire technique
<b>Pour le lot 1 :</b>	
- Organisation du candidat (20 pts)	
- Procédés et moyens envisagés pour les travaux (30 pts)	
- Approche environnementale (10 pts)	
<b>Pour le lot 2 :</b>	
- Pertinence de l'organisation du chantier et de l'entretien (33 pts)	
- Moyens humains et techniques mis en œuvre pour le chantier et l'entretien (15 pts)	
- Liste des fournisseurs, qualité des plantations (fiches techniques) et qualité environnementale (12 pts)	

### Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères du critère « technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Ensuite les notes des sous-critères du critère « technique » sont pondérées suivant les points indiqués ci-dessus.

La valeur « technique » est notée **sur 60**, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous critères pondérées.

**La valeur « prix »** n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 40, et la note d'une offre de prix P étant de  $40 \times P0 / P$ .

Le critère « prix » est noté **sur 40**.

**La note totale sur 100 est obtenue par addition des notes des critères pondérés (Note « Prix » + Note « Valeur technique »).**

### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre unacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.
--------------------	--

■ **Clause sociale :**

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Les entreprises qui soumissionnent au marché s'engagent à mobiliser, sur la durée du marché, des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois ouverts doivent contribuer à faire acquérir ou à améliorer la qualification et l'employabilité en vue d'une insertion qualifiante et pérenne.

**Ainsi, les entreprises retenues s'engagent à réserver au minimum**

- Lot 1 VRD éclairage public : **1015 heures d'insertion**
- Lot 2 Aménagement paysager : **175 heures d'insertion**

Si plusieurs entreprises sont cotraitantes sur le même lot, le nombre d'heures d'insertion pourra être réparti entre chacune d'entre elles, en informant le facilitateur clause d'insertion dont les coordonnées sont indiquées au CCAP.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec **les 3 candidats les mieux classés** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référend précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référend contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

### Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet  
CS 21490  
Bordeaux  
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
Site internet : [bordeaux.tribunal-administratif.fr](http://bordeaux.tribunal-administratif.fr)

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en

matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@bordeaux-euratlantique.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)